





Roche

Mot du Maire



Rochoises et Rochois bonjour,

Le dernier trimestre 2024 est déjà bien entamé et les festivités de fin d'année se profilent.

Fin novembre, les rochois inscrits ont pu assister au traditionnel repas des aînés, soit environ 130 convives. Cette journée festive s'est déroulée en musique, dans la joie et la bonne humeur autour d'un bon repas apprécié de tous.

La commémoration du 11 novembre a rassemblé cette année un grand nombre de Rochois. Elèves, enseignants et parents ont fait honneur aux drapeaux et aux anciens combattants. Ce jour marque la fin de le guerre 1914-1918, moment de notre histoire qui doit rester dans nos

mémoires et nos esprits. Merci à tous pour votre présence.

Une réunion de travail s'est tenue dans l'enceinte des écoles fin novembre en présence de l'inspection d'académie, d'un spécialiste « sécurité » de la gendarmerie, des directeurs des écoles et moi-même.

Une visite complète et minutieuse des écoles a été faite de façon à écarter tous dangers pour les enfants. Un rapport précis sera fait dans les mois à venir. Nous avons cependant pu constater que notre groupe scolaire présentait déjà une bonne organisation.

Cette action permettra de lever certains doutes et d'avoir une sécurité optimale face aux intrusions au sein des classes de notre groupe scolaire.

La cérémonie des vœux est prévue le 4 janvier 2025 à 11h à la salle Lumière. J'aurai plaisir à vous accueillir pour faire ensemble un point sur l'année écoulée et une présentation des projets à venir.

Vous êtes tous les bienvenus pour ce moment d'échange et de convivialité qui marque le début de la nouvelle année.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Jacques KRIEGER

Comité des Fêtes



dimanche 8 décembre de 10h à 18h à la Salle Lumière

22 exposants vous attendent nombreux à venir découvrir leur savoir-faire et leurs produits de Noël!

Les bénévoles du Comité des Fêtes vous proposent de vous restaurer sur place tout au long de la journée et la recette sera reversée au profit du Téléthon.

Petits et grands pourront faire une balade dans Roche à bord d'une calèche tirée par des chevaux.

Egalement présent ce jour là, le Père-Noël pour une photo souvenir et pourquoi pas lui déposer votre lettre!



Conseil Municipal du 17 octobre

Aménagement des locaux France Services : approbation du projet et demande de financement

La Maison France Services de Roche-lez-Beaupré a ouvert ses portes le 1er octobre, provisoirement dans les bureaux de la mairie, avant d'être transférée en début d'année 2025 dans les anciens locaux de la Mutinerie qui, préalablement, doivent faire l'objet d'un aménagement.

Le coût de cet aménagement s'élève à 59 683 € HT auquel il convient d'ajouter l'achat de mobilier et de matériel informatique, pour un montant estimé à 6 516 € HT

(soit un total de 66 199 € HT).

Ces dépenses, nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal de la Maison France Services, peut faire l'objet d'un financement de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (taux pouvant avoisiner 80 % de l'investissement hors taxes).

Le Conseil municipal a validé le projet présenté (14 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions) qui fera l'objet d'une demande d'aide aux services de l'Etat pour

accompagner financièrement la Commune sur celui-ci.

Convention avec la Poste pour la transformation du bureau de Poste actuel en Agence postale communale

En raison de la fermeture annoncée par les services postaux du Bureau de Poste de Roche-lez-Beaupré dans le courant de l'année 2025 et de l'ouverture récente de la Maison des services, l'Assemblée communale valide une convention qui permettra d'ouvrir une Agence postale communale dans les locaux de France Services (8 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions).

Cetté convention sera conclue pour une durée de 9 ans. La participation de la Poste aux frais de fonctionnement de l'Agence s'élèvera mensuellement à 1 185 € (barème 2024 revalorisable chaque année au 1er janvier). A l'ouverture, une aide ponctuelle de 3 555 € sera majorée par une aide à l'installation de 3 000 €. Une subvention pouvant atteindre 35 000 € sera par ailleurs sollicitée pour le financement des travaux.

L'ensemble du matériel spécifique nécessaire à l'Agence postale sera en outre fourni

par la Poste.

Création de deux postes d'adjoints administratifs

Compte-tenu de l'ouverture de la Maison France Services, des besoins en personnel qui s'y rattachent et de l'impossibilité règlementaire de renouveler les contrats à durée déterminée des agents en fonction, deux postes d'adjoints administratifs sont créés et seront effectifs à compter du 1er janvier 2025 (17 voix pour et 2 voix contre).

Convention avec la SAS ME Groupe France pour l'installation d'un photomaton dans les locaux de la Maison France Services

Afin de permettre aux administrés de prendre leurs photos d'identité sur place, des démarches ont été engagées avec la SAS ME Groupe France pour installer un photomaton dans les locaux de la Maison France Services. Les bénéfices étant directement encaissés par la société, cette installation est gratuite pour la Commune, mais nécessite la signature d'une convention d'occupation du Domaine Public dont le contenu a été validé par le Conseil municipal.

Convention avec la SAS Me Groupe France pour l'installation d'un photocopieur dans les locaux de la Maison France Services

Dans le même esprit que celui du photomaton, il est projeté d'installer dans les locaux de France Services un photocopieur qui sera mis à disposition des particuliers. L'Assemblée communale valide ce projet (14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention) qui permettra aux administrés de faire des photocopies sans passer par les services municipaux. Les recettes liées au copieur seront directement encaissées par la SAS Me Groupe France qui ne réclamera de ce fait aucune location à la Commune. (L'installation du matériel aura lieu par le biais d'une simple convention d'occupation du Domaine Public.)

Subvention à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale

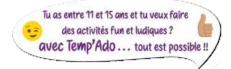
Dans la mesure où deux jeunes de Roche-lez-Beaupré effectuent leur Service National Universel au sein des Cadets de la Gendarmerie Nationale, la Commune a été sollicitée par l'Association pour lui verser une aide financière. Certaines dépenses indispensables à l'accueil des jeunes (nourriture, vêtements, déplacements...) nécessitent en effet un recours à des financements externes et, à ce titre, les Communes de résidence se positionnent parmi les principaux partenaires financiers. L'Assemblée communale donne une suite favorable unanime à cette demande en attribuant une subvention de 200 € à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale

Ouestions diverses

- Deux employés communaux travaillent actuellement sur le rafraichissement d'un logement situé au 7 rue d'Arcier qui vient d'être libéré par une locataire et qui sera à nouveau occupé à partir du 1er décembre.
- Un incendie a été allumé dans les poubelles extérieures du dojo du SIVU lundi dernier. Aucun dégât n'a été constaté sur le bâtiment mais le risque était réel. Les caméras de vidéosurveillance n'ont pas pu être exploitées suffisamment pour reconnaître les auteurs des faits. La société en charge de la maintenance de celles-ci a été contactée pour étudier les pistes qui permettront d'améliorer leur efficacité.
- Un élagage va prochainement être réalisé par Réseau de Transport d'Electricité sous la ligne haute tension qui traverse la forêt communale.
- Les conteneurs (verre, vêtements et composteurs) de la rue de la Gare seront déplacés derrière l'entreprise Reboud afin qu'ils restent accessibles durant les travaux d'aménagement de la rue de la Gare. Ils seront réinstallés sur leur lieu actuel une fois les travaux terminés.
- Les travaux d'aménagement de l'aire de repos de l'Eurovéloroute ont pris du retard, mais la prestation devrait être terminée suffisamment tôt pour permettre la plantation des arbres fin novembre.
- Le chemin des Ecoliers fera l'objet d'un revêtement en bicouche après que les agents techniques communaux aient procédé à la délimitation de celui-ci par la pose de bordures en béton.

5

UFCV: Temp'Ado





WITH THE

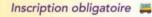
LUND 123 DÉCEMBRE

Sortie Marché de Noël, ciné et repas en ville

Nous profitons d'une après-midi complète en ville, entre le marché, un repas convivial et une séance de cinéma, le tout avant les festivités de fin d'année.

Horaire: 12h - 19h Tarif: Une demi-journée d'AL + 7 €

Lieu : Besançon





Fondue au fromage et Soirée Film JEUDI 2 JANVIER

Soirée détente autour d'une fondue, un bon film pour accompagner et c'est l'idéal pour se remettre des festivités de fin d'année.

Horaire: 17h30 - 22h Tarif: Une demi-journée d'AL repas

Lieu: École-Valentin

Inscription obligatoire





passerelle CM2

PATINOIRE

Un incontournable des vacances de fin d'année : glisser sur la patinoire et savourer la magie de l'hiver.

Horaire : 13h30 - 17h30 Tarif : Une demi-journée d'AL + 5 €

Lieu : Besançon Inscription obligatoire 🚐



Pour toutes inscriptions aux activités, un dossier d'inscription* est à remplir et à transmettre :

TEMPADO.FC@UFCV.FR



Le Comité de Jumelage

Découverte des vins italiens

Monsieur JF Bianchetto est viticulteur dans la région des Pouilles dans la botte italienne. Il est venu présenter sa production au comité de jumelage et faire découvrir ses vins blancs, rouges, rosés.



Chacun a apprécié le cours d'œnologie, et la subtilité des parfums et des goûts des vins présentés.

Adhésion 2025 au Comité de Jumelage

Si vous souhaitez participer au comité de jumelage, venez adhérer le jeudi 12 décembre à 18h30, à la petite salle du Presbytère (12 € pour l'année).

Vous partagerez d'agréables instants conviviaux entre rochois et/ou italiens, vous découvrirez la culture italienne et vous pourrez apporter vos idées dans l'accueil de nos jumeaux pour le 30° anniversaire de notre jumelage.



Dates à retenir

- <u>Dimanche 8 décembre</u>: **Marché de Noël**, salle Lumière de 10h à 18h
- Samedi 4 janvier 2025 : Voeux de la Municipalité, salle Lumière à 11h



Urbanisme

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction ? Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une Déclaration Préalable de travaux (DP).

La DP est <u>obligatoire</u> pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Il peut s'agir de création de surfaces, d'aménagements extérieurs ou encore de changements de destination.

Vous envisagez des travaux, voici les différentes étapes à connaître et à suivre pour un bon déroulement de votre chantier :

- 1. Votre demande de travaux doit être déposée en mairie ou en ligne via le cerfa 13703*13 (Déclaration Préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes) ou 13404*13 (Déclaration Préalable constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis)
- 2. Après autorisation de la mairie, vous devez afficher l'autorisation en bordure de terrain, de façon à la rendre visible, pendant une durée de 2 mois.
- 3. La Déclaration Préalable de travaux, une fois accordée, est valable 3 ans. Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.
- 4. Qand vous avez terminé vos travaux, vous devez envoyer à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

A savoir

Pour une création de surface :

Vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une Déclaration Préalable. Cependant, quand l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte pour votre agrandissement de maison.



Une déclaration de travaux est nécessaire et suffisante quand l'emprise au sol ou la surface de plancher d'une construction indépendante est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- l'emprise au sol est inférieure ou égale à 20m²,
- la surface de plancher est inférieure ou égale à 20m²,
- la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 12 mètres.

Je protège mon compteur d'eau contre le gel

A l'approche des chutes de température, le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur votre compteur d'eau potable ainsi que sur vos canalisations.

Votre compteur est sous votre responsabilité. Il est important de le protéger contre tout dommage pour éviter que des fuites apparaissent sous l'effet du gel. En cas de destruction ou de détérioration de ce dernier ou de ses joints, le remplacement ou la remise en état sera à vos frais. (Article 24 du règlement du service eau potable)

Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace :

- Si le compteur est à l'extérieur :

Il est conseillé aux abonnés de calfeutrer le compteur d'eau et les canalisations exposés avec une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique (billes ou panneaux de polystyrène d'environ 10 cm d'épaisseur).

N'utilisez pas de matériaux absorbant l'humidité tels que carton, laine de verre, laine de roche, isolants minces réfléchissants, paille, feuilles mortes, morceaux de tissu ou journaux.

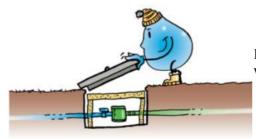
Pensez cependant à laisser l'accès au compteur pour les visites de contrôle. (Article 22.2 du règlement du service eau potable)

- Si le compteur est à l'intérieur :

Pensez à le calfeutrer avec un matériau isolant (laine de verre, laine de roche, mousse).

Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du mois de mars 2025 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Enfin, n'oubliez pas de surveiller régulièrement votre compteur pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Vous éviterez ainsi tout dégât matériel et une mauvaise surprise sur votre facture. De plus vous serez acteur de la protection de la ressource en eau.



Pour en savoir plus, se connecter sur www.grandbesancon.fr/eau

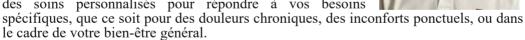
Don du sang

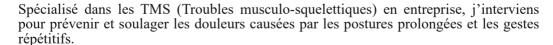


Nouvelle activité

Je m'appelle Guillaume Robert, Ostéopathe D.O, diplômé du Collège Ostéopathique de Strasbourg. Actuellement, j'exerce en tant que remplaçant de M. Prost, au sein du cabinet de kinésithérapie où je travaille en collaboration avec Mme Fabienne Saint-Hillier.

Mon approche en ostéopathie repose sur l'écoute et le respect du corps de chaque patient. Je m'efforce d'apporter des soins personnalisés pour répondre à vos besoins





Vous pourrez me retrouver au cabinet du lundi au samedi de 8h30 à 19h30. La prise de rdv est disponible sur Doctolib ou par téléphone au 0608755320.





ce OR code permet de prendre rdv directement sur Doctolib.



Etat Civil

Naissance

Noah ZIMMERMANN, né le 31 octobre 2024 Ayssam EDDAOUCHE, né 5 novembre 2024

Toutes nos félicitations!



Décès



Michèle REUFLY, le 25 septembre 2024 à 63 ans Marcel NENING, le 23 octobre 2024 à 70 ans Jean-Jacques GUTIERREZ, le 25 octobre 2024 à 74 ans Marie-Louise GROSMAIRE, le 8 novembre 2024 à 95 ans

Nos pensées accompagnent leurs familles!

Monalisa

La commune de Roche-Lez-Beaupré et l'UFCV proposent aux seniors :

Animations seniors décembre 2024

DEC LOTO GRATUIT

14h30 - 16h30
Salle Jouffroy d'Abbans - 2 Rue des Casamène

PEC
Repas partagé de noël et jeux GRATUIT
Repas partagé : chacun emmène quelque chose.
Tirage au sort du père noël surprise

11h30 - 16h30 / Salle Jouffroy d'Abbans - 2 Rue des Casamène

Activités gratuites, pour participer, il suffit de vous inscrire :

par téléphone : ou par mail : 07.83.61.05.54 animation-seniors.bfc@ufcv.fr

Conditions d'inscription : avoir au moins 60 ans - transport possible sur réservation











Bibliothèque

Exposition : vous pourrez découvrir diverses créations réalisées en pâte POLYMERE/ FIMO par Maryse Grussner :







« J'ai toujours été attirée par les loisirs créatifs, dès que j'ai eu du temps libre, j'ai eu envie de mettre en pratique ce souhait enfin réalisable.

J'ai appris les bases, et depuis c'est avec grand plaisir que je réalise, au gré de mon inspiration, des bijoux et autres articles que vous pourrez découvrir à la bibliothèque de Roche-lez-Beaupré :

- Colliers, bracelets, supports-photos, porte-stylos...créations que je réserve à mes proches et à mes amies.
- Petits fruits, légumes, gâteaux pour dînette enfants, lesquels sont très appréciés par mes petites filles.

Le déroulement du travail de la pâte FIMO sera expliqué sous forme de photos et d'exemples.» Maryse.



La bibliothèque fermera ses portes :

du lundi 23 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025 inclus

Les bénévoles vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année!

Lecture de contes aux enfants (accompagnés de leurs parents) : les mercredis 4, 11 et

18 décembre à partir de 17h

Club lecture : jeudi 12 décembre de 17h à 18h30 Accueil des classes élémentaires : jeudi 19 décembre Accueil des classes de maternelle : mardi 17 décembre

BLOG: bibliothèqueroche.overblog.com **Catalogue numérique**: www.séquoïa.doubs.fr

facebook : Les AccRoche-livres





Association Parents d'Elèves

L'école vous invite à plonger dans la magie de Noël en visitant notre marché de Noël! Petits et grands sont les bienvenus pour profiter d'une ambiance festive, découvrir des créations artisanales réalisées par les élèves.



Au programme:

Stands de Noël : objets fabriqués par les élèves, décorations, confitures maison, bien plus encore.

Buvette et restauration : vin chaud, crêpes, bretzels, frites, soupe et boissons pour petits et grands.

Activités pour les enfants : jeux, et surprises !

Ensemble, soutenons les initiatives de l'Association des Parents d'Elèves et participons au financement des projets pour nos élèves. Venez nombreux et partageons ce moment convivial en famille ou entre amis !

Alliance Judo Besançon Est

Octobre Rose et Inter-Dojo à Novillars

Le 19 octobre, une séance de Taïso et un entraînement inter-dojo réunissaient les membres de l'AJBE. Une vente de T-shirts au profit de la Ligue contre le cancer a marqué l'événement. 55 sportifs, de tous âges, ont participé, guidés par des professeurs en formation. Un moment convivial en fin de séance est venu clore cette belle journée, placée sous le signe de la solidarité.

Para Judo / Judo Adapté

Le club a récemment participé à une plateforme régionale de judo dédiée aux personnes en situation de handicap, organisée à Danjoutin. Cette initiative a permis aux membres de la section judo adapté, encadrés par le Foyer de vie et la MAS de Novillars, de vivre une journée riche en échanges et en efforts sur le tatami. L'implication des éducateurs et l'énergie des judokas ont contribué à la réussite de l'évènement. Prochain défi : le championnat régional FFSA en décembre !

Stage d'Halloween

Comme tous les ans, le premier stage de l'année permettait aux enfants du club de célébrer Halloween, entre sport et amusement ! Le programme incluait jeux, judo, déguisements et un temps fort au 1055.

Baby Judo

Il reste quelques places pour participer aux séances Baby Judo (2-3 ans) samedi de 10h00 à 10h30. Cette séance se déroule accompagnée d'un parent et favorise le développement psychomoteur des petits dans une ambiance ludique.

Profitez de 2 séances d'essai gratuites pour un moment découverte avec votre enfant!

Pour toutes informations, contactez-nous:

<u>Téléphone</u>: Bureau: 06 89 16 89 58 / Enseignant: 06 98 03 56 13

Mail: ajbesanconest@gmail.com <u>Site</u>: https://ajbe.assoconnect.com <u>Facebook / Instagram / Tiktok</u>: AJBE Sur place pendant les heures de cours









Loisirs Club Rochois

Le calendrier se déroule inexorablement, malgré les modifications et les aléas climatiques, les saisons apparaissent et les habitudes se renouvellent.

Ainsi avec l'automne, le repas choucroute a retrouvé sa place.

C'est plus de 70 convives qui ont répondu à l'invitation pour participer à cette manifestation.

Comme chaque année, c'est Patrick Laithier qui s'est joint à nous pour égayer cet après-midi dansant.

Une nouvelle fois, les participants semblent avoir apprécié le repas et l'animation.







A vos fourneaux!

Les Roses des sables

Ingrédients:

- 150g de cornflakes
- 200g de chocolat noir pâtissier
- 80g de beurre ou margarine

Faire fondre le chocolat avec le beurre (ou margarine)

Mettre les cornflakes dans un saladier et verser le chocolat fondu dessus.

Remuer afin de bien recouvrir les cornflakes de chocolat.

Faire des petits tas sur du papier cuisson ou dans des caissettes en papier.

Mettre au frigo quelques heures (voire une nuit complète)



Bonne dégustation!!

Si vous avez une recette à partager, merci de l'envoyer, avec éventuellement une photo, à l'adresse

communication.roche25220@orange.fr.